

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

1

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB), première étape obligatoire du cycle budgétaire annuel, s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affaire n°
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Le contenu du ROB ainsi que ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

3

Cela doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux, des évolutions conjoncturelles, structurelles qui impactent nos capacités de financement.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population louvroilienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 ainsi qu'à la situation financière locale.

I - Contexte Général : Situation Economique & Sociale

- ❖ Contexte Economique
- ❖ Projet de Loi de Finances 2017
- ❖ Situation de la collectivité

II – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la Collectivité

❖ Recettes de Fonctionnement

- ✓ *Fiscalité*
- ✓ *Dotations*
- ✓ *Autres recettes*

❖ Dépenses de Fonctionnement

- ✓ *Dépenses à caractère général*
- ✓ *Dépenses de personnel*
- ✓ *Autres dépenses de fonctionnement*

❖ Section d'Investissement

- ✓ *Recettes d'investissement*
- ✓ *Dépenses d'investissement*
- ✓ *Dette*

❖ Les Budgets Annexes

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Contexte Economique

Le budget d'une collectivité territoriale doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

1. Malgré une conjoncture favorable (pétrole, taux, change), l'économie française reste freinée par ses handicaps structurels, en particulier sa compétitivité

La croissance de l'économie mondiale restera en 2017 au voisinage de 3%, accompagnée d'un déplacement de la dynamique d'activité des économies développées vers les économies émergentes et de la zone euro vers les Etats-Unis.

Selon le consensus des économistes la croissance française sera un peu plus faible en 2017 qu'en 2016. Elle serait de 1,2% après 1,5% en 2016.

Le taux de croissance de la France par habitant semble passer structurellement sous la moyenne européenne. Depuis 2006, l'écart de PIB par habitant entre la France et l'Allemagne s'est creusé de dix points. Il existe 3 freins majeurs au redémarrage de l'économie française : une compétitivité qui reste à reconquérir, un "choc fiscal" de grande ampleur peu efficace sur le déficit, un système fiscal défavorable à l'investissement.

Le taux de croissance de 1,5% anticipé dans le Projet de Loi de Finances est jugé trop optimiste tant par le FMI que par le Haut Conseil des Finances publiques.

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Contexte Economique

Après un début d'année en négatif, L'inflation est redevenue positive en 2016 mais demeure très faible à 0,2%. En 2017 elle devrait continuer sa hausse, reflétant celle du prix du pétrole, pour s'établir autour de 1,2%, toujours en-deçà de l'objectif de 2% de la BCE. Cette remontée de l'inflation pourrait affecter la consommation des ménages.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage décroît très légèrement.

Les conditions de financement restent extrêmement favorables grâce à la conjonction de taux à court terme négatifs et à la diminution des marges bancaires. On assiste néanmoins depuis 2 mois à une remontée des taux longs, liée aux incertitudes politiques : Elections de Donald Trump, Brexit, fragilité du gouvernement en Espagne, dette de la Grèce, élection présidentielle en France....

2. Les prévisions pour les finances publiques en 2017

L'indice ONDAM, qui mesure la progression des dépenses de santé, fixé à 1,8% en 2016, devrait être respecté. Pour 2017, il évolue à 2,1% pour tenir compte des revalorisations tarifaires et des mesures salariales du secteur hospitalier.

L'objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), inscrit pour la première fois dans la Loi de programmation des finances publiques 2014-2019 fixait à 1,6% l'augmentation maximale des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités locales en 2016, cet objectif devrait être respecté. Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 1,7% pour l'ensemble des collectivités et à 1,3% pour les communes.

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Contexte Economique

Les déficits publics :

Le gouvernement maintient ses prévisions de réduction de déficit : 3,3% en 2016 et 2,7%, en-dessous du seuil de 3%, en 2017. Cet objectif semble difficile à atteindre si la croissance est inférieure aux prévisions très optimistes que sous-entend le projet de loi de Finances.

La dette publique :

Le gouvernement anticipe une très légère baisse du niveau de la dette publique, le ratio d'endettement (dette publique sur PIB) qui était de 96,2% en 2015, atteindrait 96,1% en 2016 et 96,0% en 2017, à la condition que l'objectif d'un déficit à 2,7% soit atteint.

Malgré les baisses d'impôts annoncées, le niveau des prélèvements obligatoires devrait rester stable en 2016 et 2017 à 44,5% du PIB. Il est en légère baisse par rapport aux pics de 2013/2014 de 44,8%, mais sensiblement plus élevé que les objectifs du programme de stabilité : 44,2% en 2016 et 44% en 2017.

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Projet de Loi de Finances 2017

(source : PLF2017)

Les principes fondamentaux peuvent être résumés ainsi :

- Poursuite de la contribution au redressement des comptes publics (CRCP) et lancement de la 3^{ème} phase de baisse des dotations. Réduction de moitié de la contribution du bloc communal.
- Soutien de l'État à l'investissement local avec prolongation et renforcement du fonds de soutien.
- Renforcement de la péréquation pour compenser les pertes de ressources des collectivités les plus fragilisées.

1. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Le montant de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques pour 2017 sera de 2,63 milliards d'euros, dont 1,035 milliard pour le bloc communal. La contribution est répartie entre les communes à hauteur de 70% (725 millions) et les EPCI à hauteur de 30% (310,5 millions).

Les modalités de calcul de la dotation forfaitaire restent inchangées. Certaines collectivités ont une DGF négative (168 communes en 2016). Dans ce cas, la contribution s'impute sur le produit des impôts directs.

Pour Louvroil, la baisse annuelle de la DGF est évaluée à 116 428 € en 2017 contre 214 308 € en 2016.

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Projet de Loi de Finances 2017

(source : PLF2017)

2. *Élargissement de l'assiette des variables d'ajustement*

Afin de financer les aides supplémentaires versées dans le cadre de la DSU, de la DSR, aux nouvelles grandes régions, pour abonder le fonds exceptionnel pour les départements, la loi de finances prévoit d'intégrer la DCRTP (Dotation de compensation des recettes de taxe professionnelle) ainsi que « la totalité de la dotation de compensation pour transferts de compensations d'exonération de fiscalité », soit les allocations compensatrices, dans les variables d'ajustement.

Par conséquent, ces recettes, jusqu'alors versées aux collectivités, seront minorées des montants nécessaires à la mise en œuvre des aides énumérées ci-dessus.

3. *La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine – article 138)*

Le volume de la DSU doit augmenter de 180 millions d'euros soit 9,4% par rapport à 2016.

Un mécanisme de lissage des crédits est ajouté. La DSU cible est supprimée mais le fonds de soutien « rythme scolaire » est maintenu pour les communes éligibles.

Le calcul de l'indice DSU est modifié : la part du potentiel financier passe de 45 à 30% et celle du revenu de 10 à 25%.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le nombre de communes éligibles va passer de 751 à 668.

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Projet de Loi de Finances 2017

(source : PLF2017)

4 – La DSR (Dotation de Solidarité Rurale – article 138)

La DSR est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants, et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants, pour leur permettre de faire face à l'insuffisance des ressources fiscales et aux charges contribuant au maintien de la vie sociale en milieu rural.

Elle se compose de trois fractions :

- * Une fraction « bourg-centre » : versée aux communes chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton. Son calcul dépend notamment du potentiel financier et de l'effort fiscal de la collectivité ;
- * Une fraction « péréquation » : destinée aux deux premiers tiers des communes de moins de 10 000 habitants classées en fonction d'un indice synthétique. Son calcul dépend du potentiel financier, de la longueur de voirie, du nombre d'enfants scolarisés et de la superficie ;
- * Une fraction « cible » : pour les 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées en fonction d'un indice synthétique. Son calcul dépend du potentiel financier et du revenu par habitant.

La LFi 2017 prévoit un abondement de 180 M€ de la DSR alors qu'elle proposait dans sa première version un abondement limité à 117 M€, comme en 2016.

Ainsi, en 2017, la DSR sera autant abondée que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Projet de Loi de Finances 2017

(source : PLF2017)

5 - La DNP (Dotation Nationale de Péréquation – article 138)

La DNP est maintenue au même niveau en 2017 qu'en 2016.

6 - La DETR (Dotation d'Equipement des territoires ruraux)

La DETR va augmenter de 185 millions d'euros pour passer à 1 milliard en 2017 et certaines conditions d'éligibilité changent.

7 - Le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement – article 141)

L'enveloppe pour 2017 est de 1,2 milliard d'euros répartie entre la dotation de soutien à l'investissement et la dotation de développement des territoires ruraux.

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Projet de Loi de Finances 2017

(source : PLF2017)

8 - Le FPIC (*Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes* – article 143)

Le montant du FPIC sera maintenu au même niveau que celui de 2016, soit 1 milliard d'euros.

Les contributeurs sont :

- les communes isolées et ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90% du PFIA moyen par habitant
- l'indice synthétique : 25% revenu et 75% PFI.

Les bénéficiaires sont :

- les communes isolées et ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal est supérieur à 1 en 2016.
- l'indice synthétique : 20% revenu, 60% PFI et 20% effort fiscal.

Louvroil est bénéficiaire et le versement du FPIC est passé de 21 008 € en 2013 à 94 977 € en 2016.

9 - Le FCTVA (*Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée*)

La Loi de Finances 2016 a élargi le champ d'éligibilité du FCTVA, à compter de 2017, sur les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016. (article L.1615-1 du CGCT)

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Le Projet de Loi de Finances 2017

(source : PLF2017)

9 - Revalorisation des bases locatives (article 99)

La revalorisation des bases est fixée à 0,4% en 2017 contre 1% en 2016. Pour Louvroil, elle représente une recette supplémentaire de 25 900 € environ. À compter de 2018, la revalorisation sera établie à partir de l'inflation constatée et non sur l'inflation prévisionnelle.

10 - Taxes sur les résidences secondaires

Les communes situées en zone immobilière tendue auront la possibilité de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires dans une fourchette de 5% à 60%, contre un taux uniforme de 20% actuellement.

La complexité des différents calculs à effectuer et à agréger, suite aux nouvelles intercommunalités, peut laisser penser que les éléments nécessaires à la préparation des budgets ne seront pas communiqués tôt.

Les attributions de dotations seront en ligne 2^{eme} quinzaine de mars, le FPIC n'est jamais communiqué avant le 15 ou le 30 avril. De plus, les bases fiscales notifiées transmises n'étant pas fiables, il conviendra d'inscrire des sommes au budget 2017 avec prudence.

ROB 2017 – Contexte Général : Situation Economique & Sociale

Envoyé en préfecture le 23/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Situation de la Collectivité

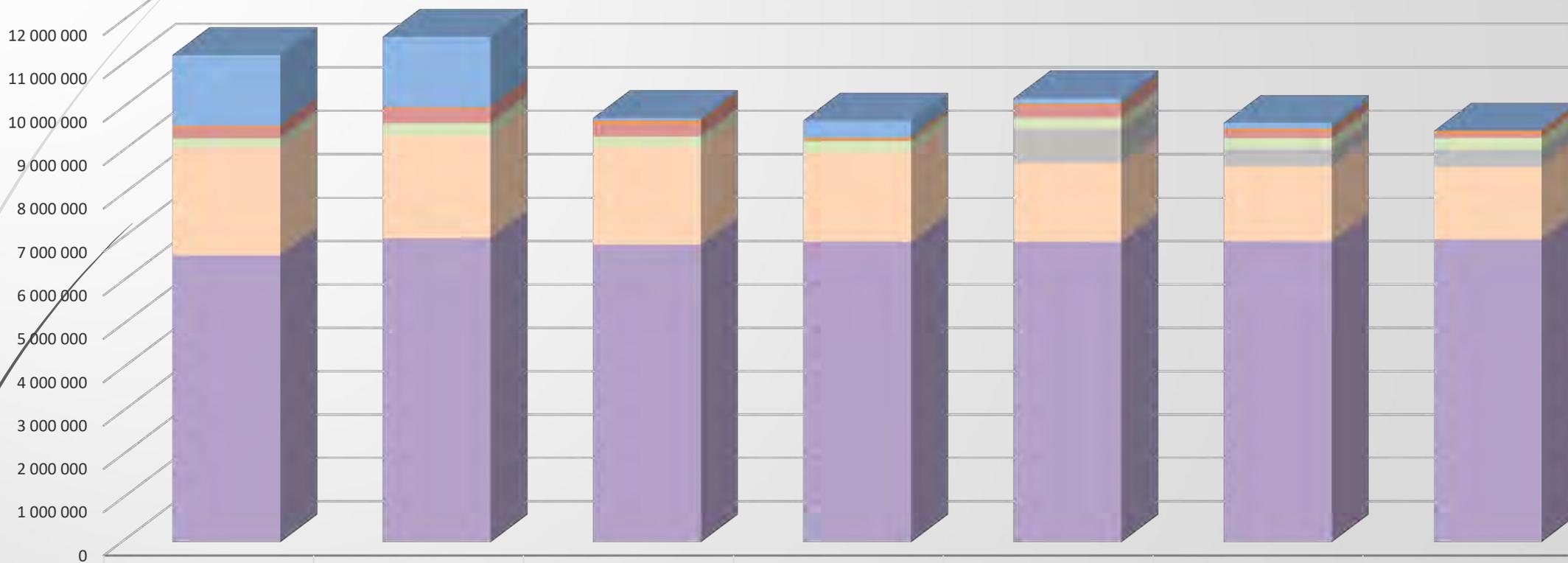
- L'effort demandé aux collectivités est toujours aussi important et d'actualité. La Dotation Globale de Fonctionnement continue à baisser. La DGF 2017 de Louvroil devrait une fois de plus être en baisse de 116 428 € par rapport à 2016.
- Les compensations fiscales versées par l'Etat seront en chute libre (baisse annoncée de 40%).
- Un Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) devrait afficher une légère baisse.
- Parallèlement, il devrait être constaté une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine qui viendrait compenser la baisse de la DGF 2017 sans pour autant pallier les baisses des dotations de l'Etat. Entre 2012 et 2016, Louvroil a dû faire face à une baisse cumulée de ces dotations à hauteur de 1 103 337 €.
- Entre 2014 et 2016, Louvroil s'est vu cumuler une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire de 657 835 €. La DSC 2017 devrait être revue légèrement à la baisse puisque la CAMVS versera une DSC d'un montant de 1 million à 43 communes contre 42 en 2016.
- Les taux d'imposition à Louvroil sont figés depuis 2009. Pour 2017, Louvroil n'augmentera pas ses taux d'imposition.
- 2016 a été une année où les dépenses ont été maîtrisées et contenues, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement de près de 620 000 €. C'était un objectif obligatoire à atteindre puisqu'à partir de 2017, le remboursement de l'emprunt dit « toxique » interviendra tant en capital qu'en intérêts, refinancement coûtant très cher à la commune malgré une aide de l'Etat via le fonds de soutien.

ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Recettes de Fonctionnement – Synthèse

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
 Reçu en préfecture le 24/03/2017
 Affiché le 
 ID : 059-215903639-20170322-030317-DE

15

➔ Une stagnation des recettes réelles sera proposée lors de la réalisation du budget primitif 2017



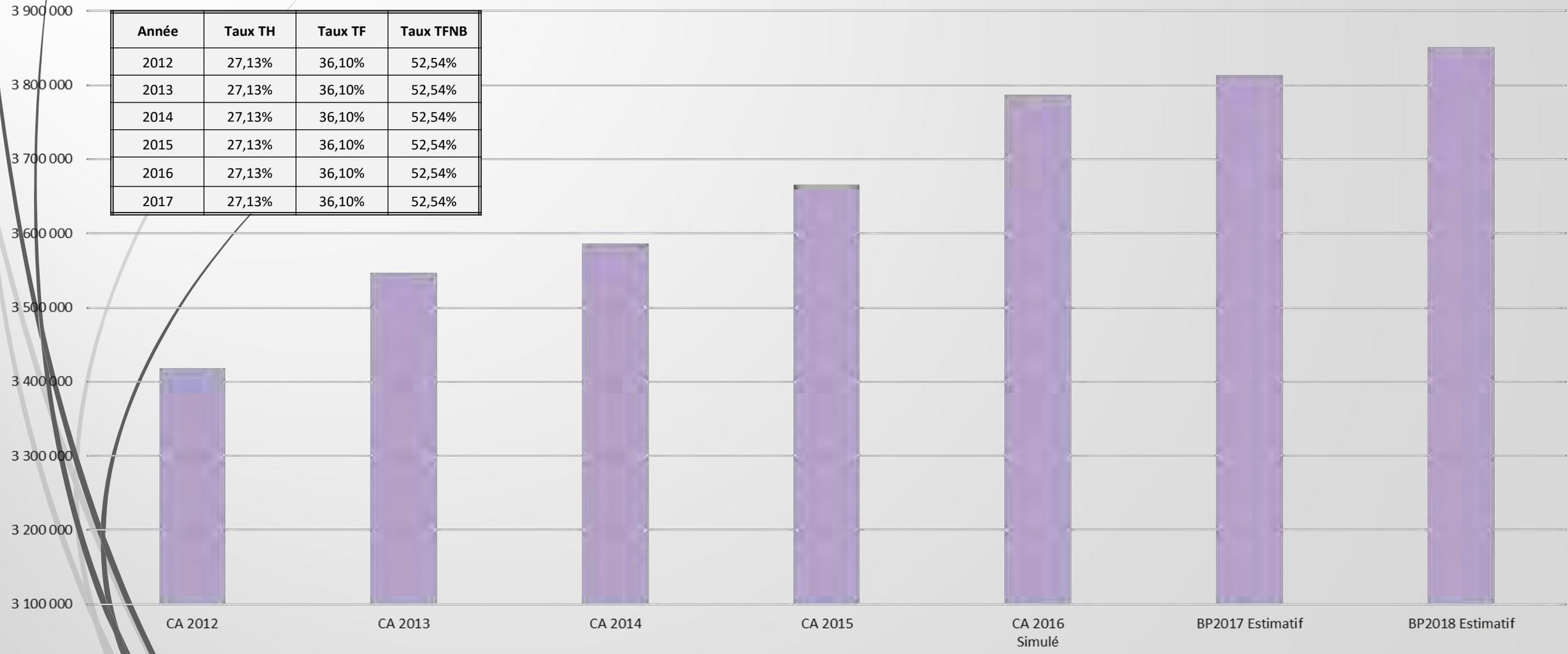
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 Simulé	BP2017 Estimatif	BP2018 Estimatif
77 - Produits exceptionnels	1 633 793	1 628 021	63 438	395 270	126 749	134 984	0
75 - Autres produits de gestion courante	41 298	41 681	80 375	55 452	49 800	61 258	61 258
013 - Atténuation de charges	240 851	317 539	278 451	16 129	271 284	153 000	99 250
70 - Produits de services	225 182	301 168	243 614	260 996	252 783	247 361	268 655
76 - Produits financiers	0	0	35	0	790 513	395 256	395 256
74 - Dotations et participations	2 474 090	2 354 553	2 254 427	2 063 670	1 812 335	1 730 869	1 678 427
73 - Impôts et taxes	6 612 604	7 006 328	6 857 277	6 925 359	6 926 431	6 940 082	6 978 212

ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Recettes de Fonctionnement – La Fiscalité

Émis en préfecture le 24/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le
ID : 050 21 5903659-20170324-030317-DE

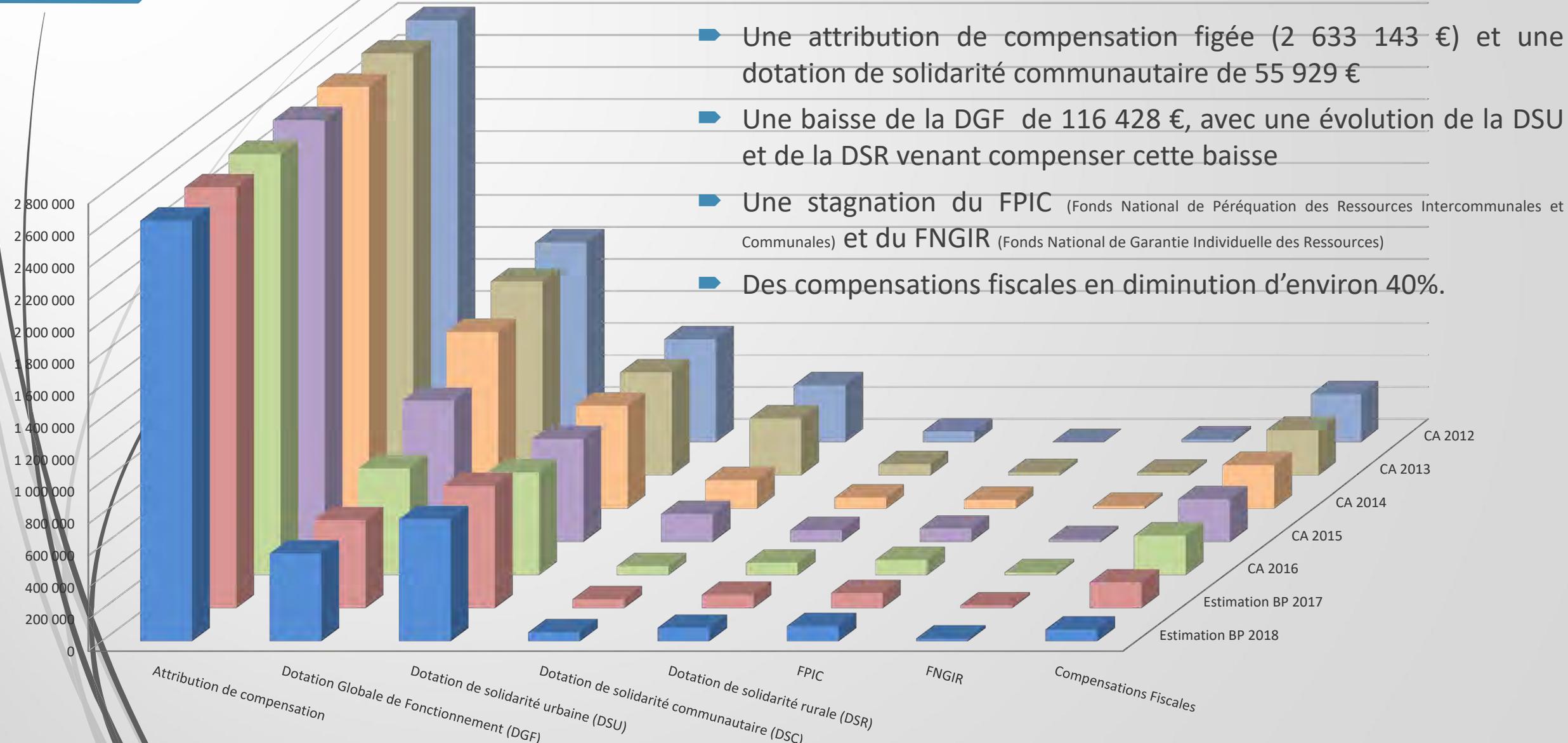
16

- Une non augmentation des taux locaux (TH, TF, TFNB)
- Une évolution du produit fiscal liée à la revalorisation annuelle des bases de l'Etat (environ 0,4%)



ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Recettes de Fonctionnement – Les Dotations

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
 Recu en préfecture le 24/03/2017
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20170322-030317-DE



- Une attribution de compensation figée (2 633 143 €) et une dotation de solidarité communautaire de 55 929 €
- Une baisse de la DGF de 116 428 €, avec une évolution de la DSU et de la DSR venant compenser cette baisse
- Une stagnation du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) et du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)
- Des compensations fiscales en diminution d'environ 40%.

ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Recettes de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

18

Les autres recettes

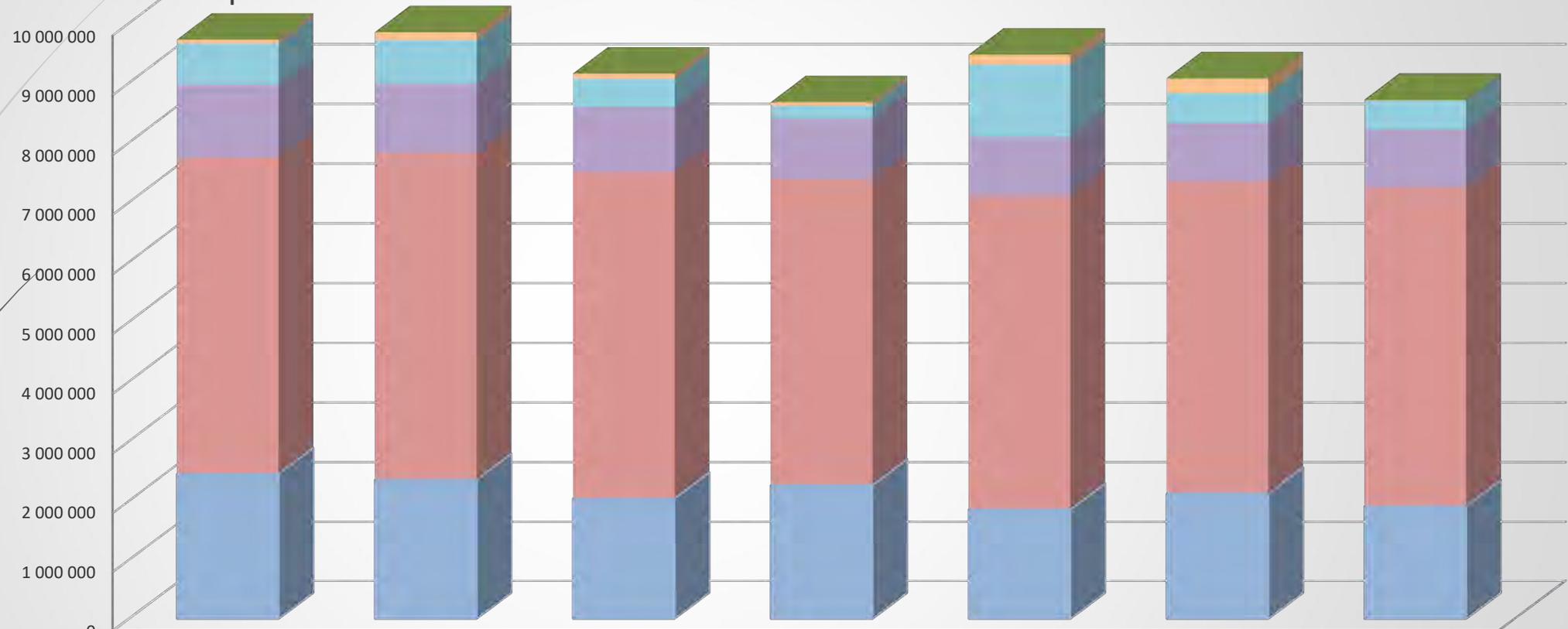
- Une stagnation des produits de services due à une politique tarifaire contenue pour 2017 avec une hausse moyenne des tarifs de 1%
- Une évolution limitée des autres taxes (taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité, taxe sur l'occupation du domaine public, droits de mutation)
- Les produits exceptionnels retracent, essentiellement, aux indemnisations des assurances
- Une stagnation des atténuations de charges
- Une stagnation des produits financiers correspondant au versement annuel par l'Etat de l'aide dans le cadre du fonds de soutien des emprunts à risque

ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Dépenses de Fonctionnement – Synthèse

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
 Recu en préfecture le 24/03/2017
 Affiché le
 N° : 059-215903659-20170322-030317-DE

19

➤ Continuité de la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement sur l'exercice 2017



	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 Simulé	BP 2017 Estimé	BP 2018 Estimé
014 - Atténuations de produits	1 554	6 070	1 898	19	7 585	15 000	15 000
67 - Charges Exceptionnelles	64 149	130 779	88 649	61 098	159 857	234 700	6 000
66 - Charges Financières	697 829	730 704	470 660	220 832	1 208 349	510 000	485 000
65 - Autres charges de gestion courante	1 212 462	1 160 107	1 089 237	1 003 220	994 948	973 095	973 095
012 - Charges de personnel et assimilé	5 299 594	5 467 591	5 466 031	5 130 518	5 248 729	5 225 000	5 329 500
011 - Charges à caractère général	2 450 862	2 355 407	2 040 213	2 261 899	1 855 602	2 122 166	1 911 688

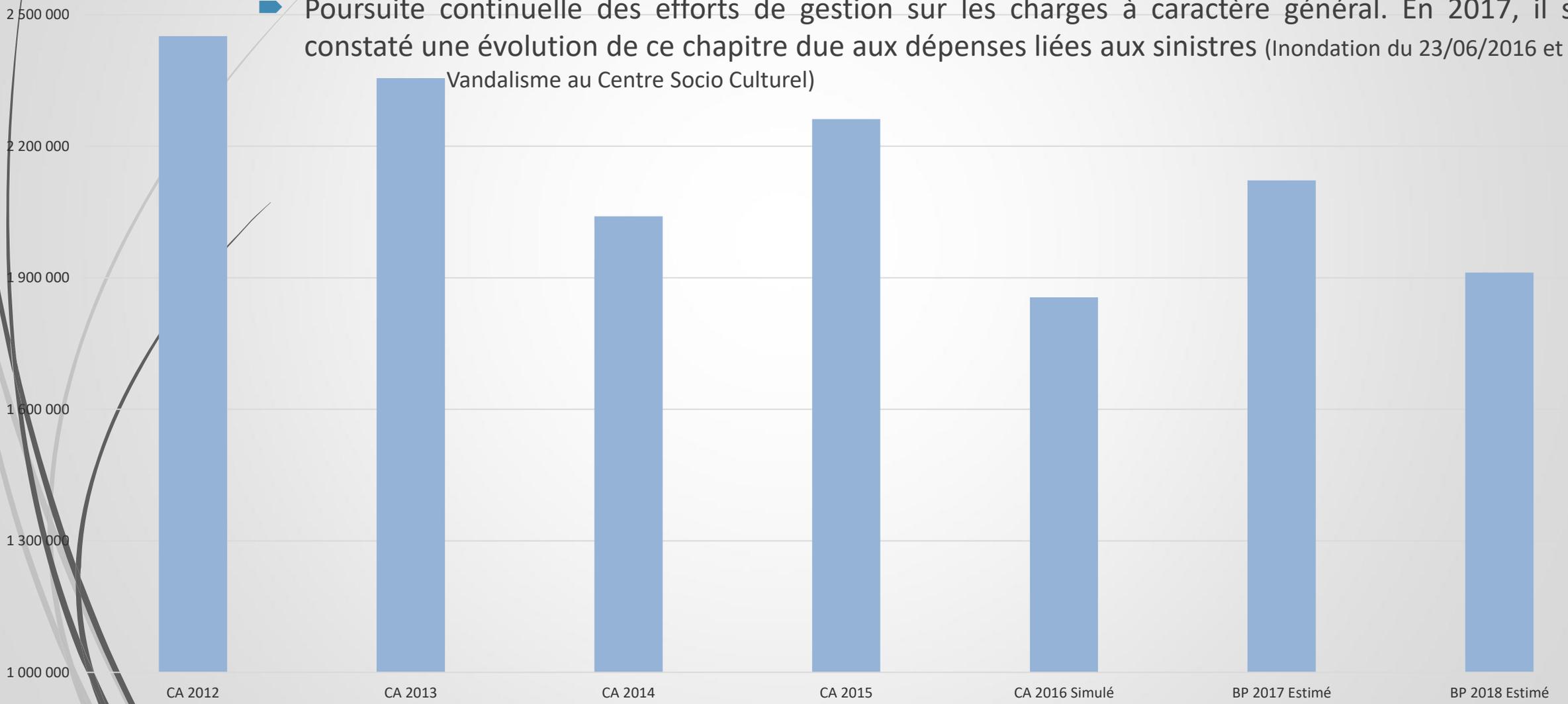
ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Dépenses de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le 
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

20

Les Charges à Caractère Général

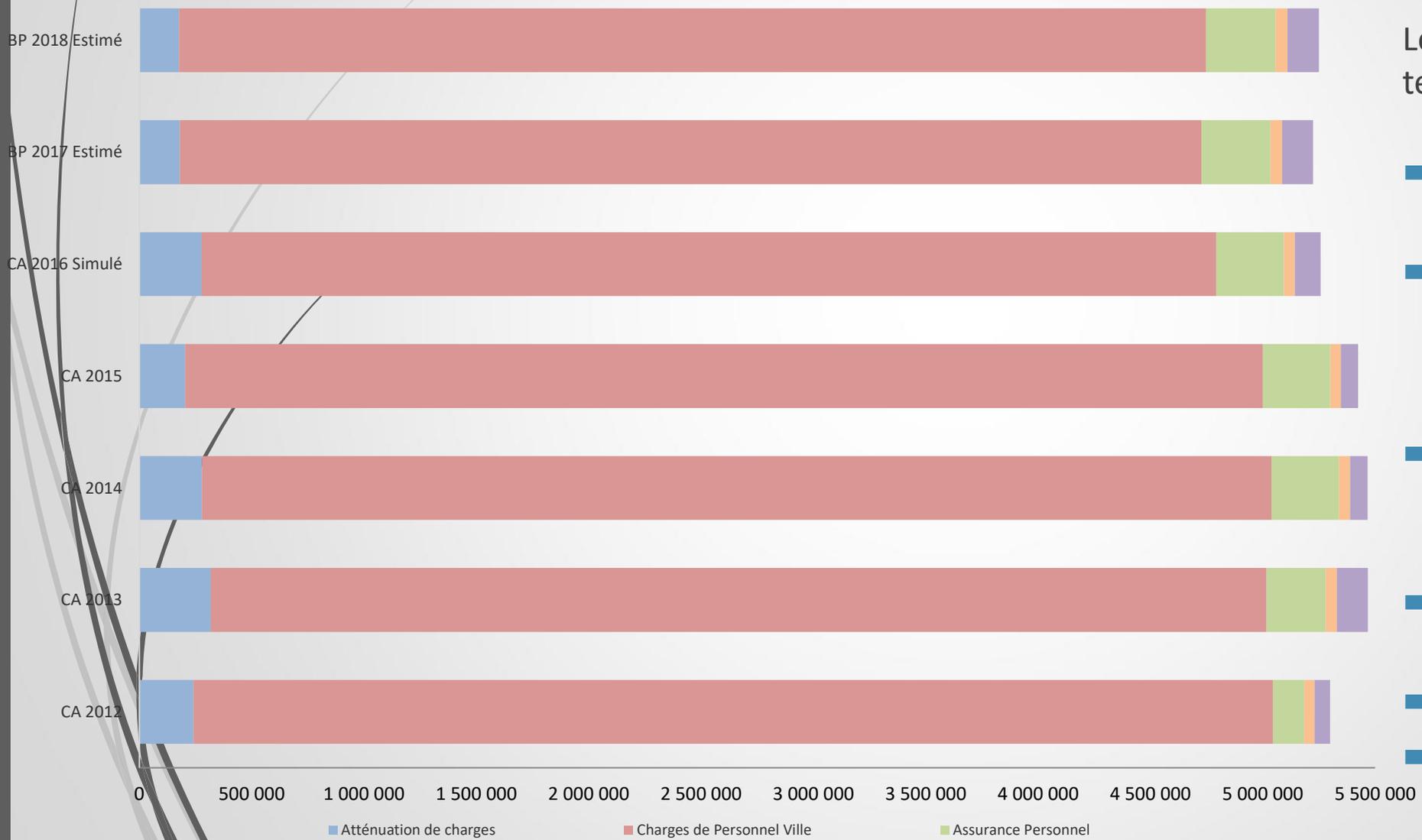
➡ Poursuite continue des efforts de gestion sur les charges à caractère général. En 2017, il sera constaté une évolution de ce chapitre due aux dépenses liées aux sinistres (Inondation du 23/06/2016 et Vandalisme au Centre Socio Culturel)



ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Dépenses de Fonctionnement

21

Les Dépenses de Personnel

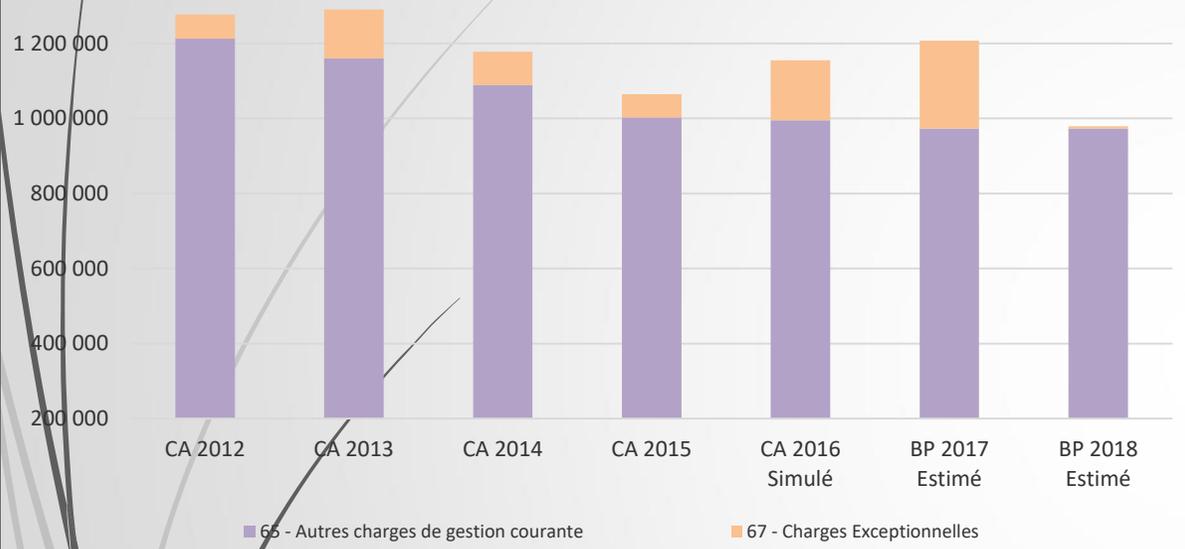


Le budget primitif 2017 devra tenir compte des points suivants :

- Augmentation de la valeur du point de 0,6% au 01/02
- Augmentation des taux de cotisations des caisses de retraite (0,17% CNRACL, 3% IRCANTEC)
- Reclassement indiciaire et fusion de grades suite au PPCR (Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)
- Retour d'agents suite congés mobilité, parental, CLD et CLM
- Départ en retraite (7 agents)
- Départ d'un agent en détachement

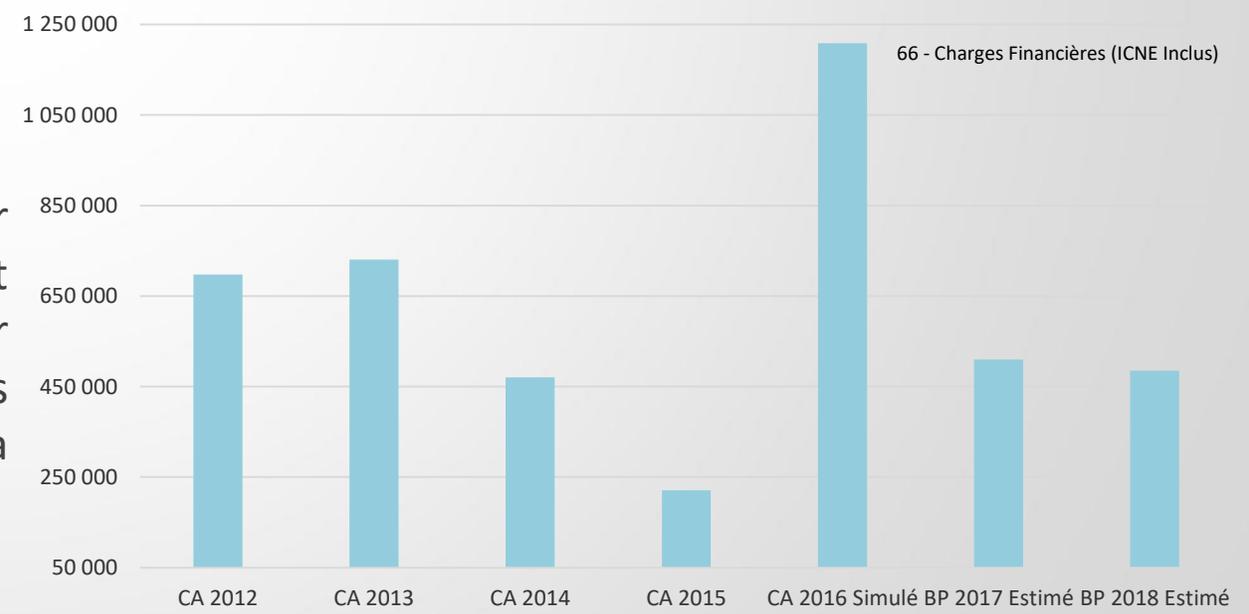
ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Dépenses de Fonctionnement

Les Autres Dépenses



- ➔ Les charges de gestion courante (chap.65) sont en constante stagnation.
- ➔ Les charges exceptionnelles (chap.67) retracent, en 2017, l'indemnité d'éviction concernant l'affaire PAOLUCCI.

➔ Les charges financières (chap.66), en 2017, reviennent sur une tendance à la normale puisque les intérêts concernant l'annuité 2015 de l'emprunt à risque ont été soldés sur l'exercice comptable 2016 conformément aux engagements pris lors de la signature du protocole transactionnel avec la CAFIL.

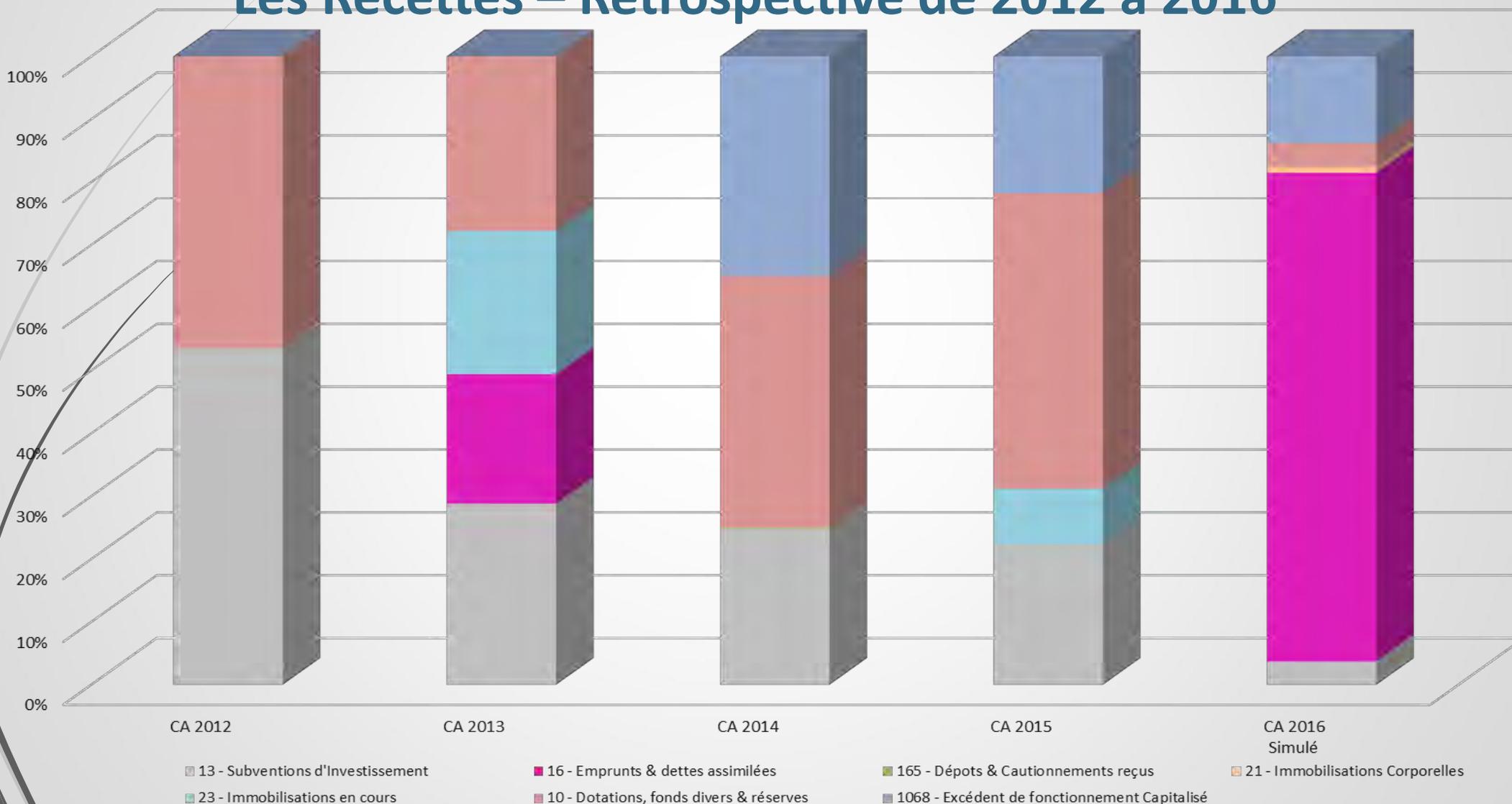


ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Section d'Investissement

Émis en préfecture le 24/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

23

Les Recettes – Rétrospective de 2012 à 2016



ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

24

Les Recettes – Année 2017

Les prévisions de recettes de la section d'investissement de l'exercice 2017 seront constituées de :

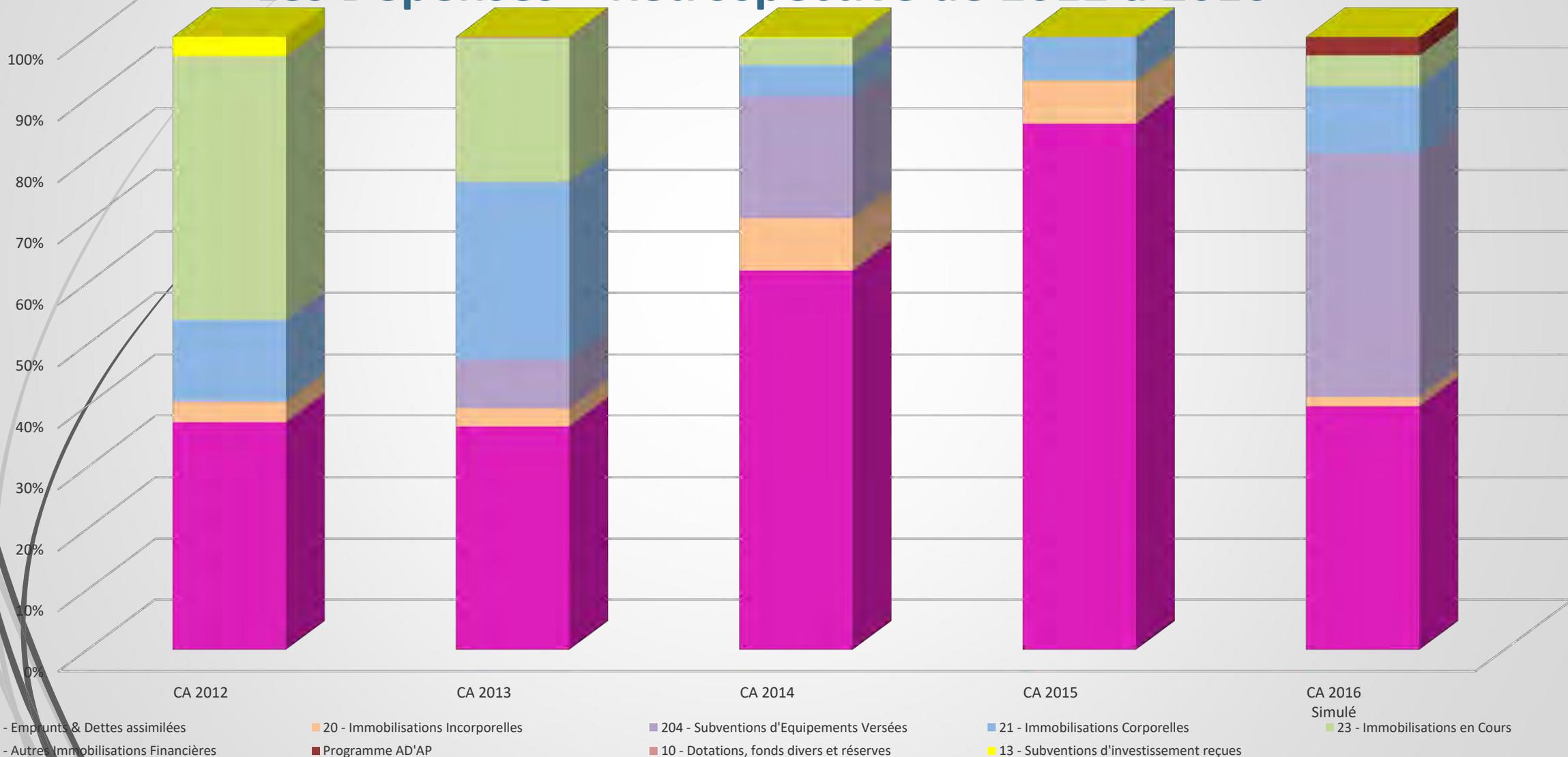
- Fonds de Compensation à la TVA de 28 000 Euros
- Taxe Locale d'Équipement estimée à 100 000 Euros
- Réserve Parlementaire de Madame DEMESSINE à hauteur de 10 000 Euros concernant le programme « Accessibilité »
- Subvention d'Équipement par la CAMVS sur le programme « Accessibilité » à hauteur de 83 090 Euros (1^{er} acompte)
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 330 464 Euros

ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Section d'Investissement

Émis en préfecture le 24/03/2017
 Recu en préfecture le 24/03/2017
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

25

Les Dépenses – Rétrospective de 2012 à 2016



ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Section d'Investissement

Émis en préfecture le 24/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

26

Les Dépenses – Année 2017

Les prévisions de dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2017 seront constituées de :

- Remboursement de la dette à hauteur de 790 000 Euros
- Fonds de Concours « PRU Multi sites – Opération Mail des Musiciens » à la CAMVS d'environ 210 000 Euros (*2eme Acompte*)
- Fonds de Concours « PPP Plan Lumière - Poste G3 & G4 » à la CAMVS pour 48 975 Euros
- Acquisition de la Parcelle AH164 (Ancien Antiquaire) à l'Etablissement Public Foncier pour un montant de 430 993 Euros
- 2^{eme} Crédit de Paiement sur l'APCP « Accessibilité » de 218 453 Euros
- Frais divers (divisions parcellaires, honoraires) d'un montant de 20 000 Euros concernant le projet d'aménagement urbain sur les anciennes friches « USINOR »

ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
Reçu en préfecture le 24/03/2017
Affiché le
ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

Les Dépenses – Autorisation de Programme / Crédit de Paiement

- Lors de la séance du 23 septembre 2015, les membres du Conseil Municipal ont approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui prévoit des travaux étalés de mise en conformité sur plusieurs années.
- Lors du vote du Budget Primitif 2016, la création d'une AP/CP a été proposée afin de retracer l'ensemble de ces travaux.
- En 2016, la 1ere phase n'a pas fait l'objet de notification des travaux puisque la Ville de Louvroil n'a obtenu aucun accord de financement par l'ÉTAT (FSIL & DETR)
- En conséquence, il sera proposé de reporter les travaux de la phase 1 sur les crédits de paiement 2017 et d'étaler le solde entre 2018 et 2022, comme suit :

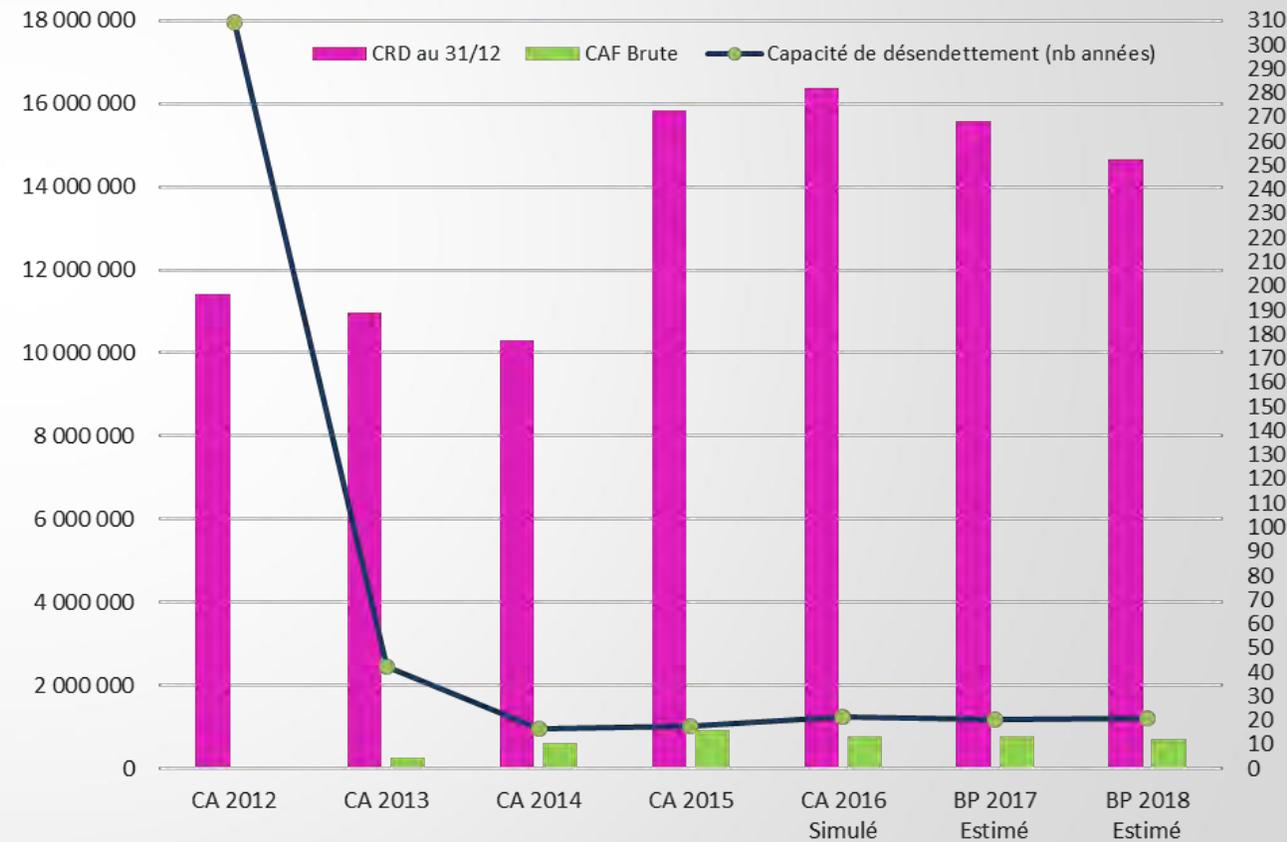
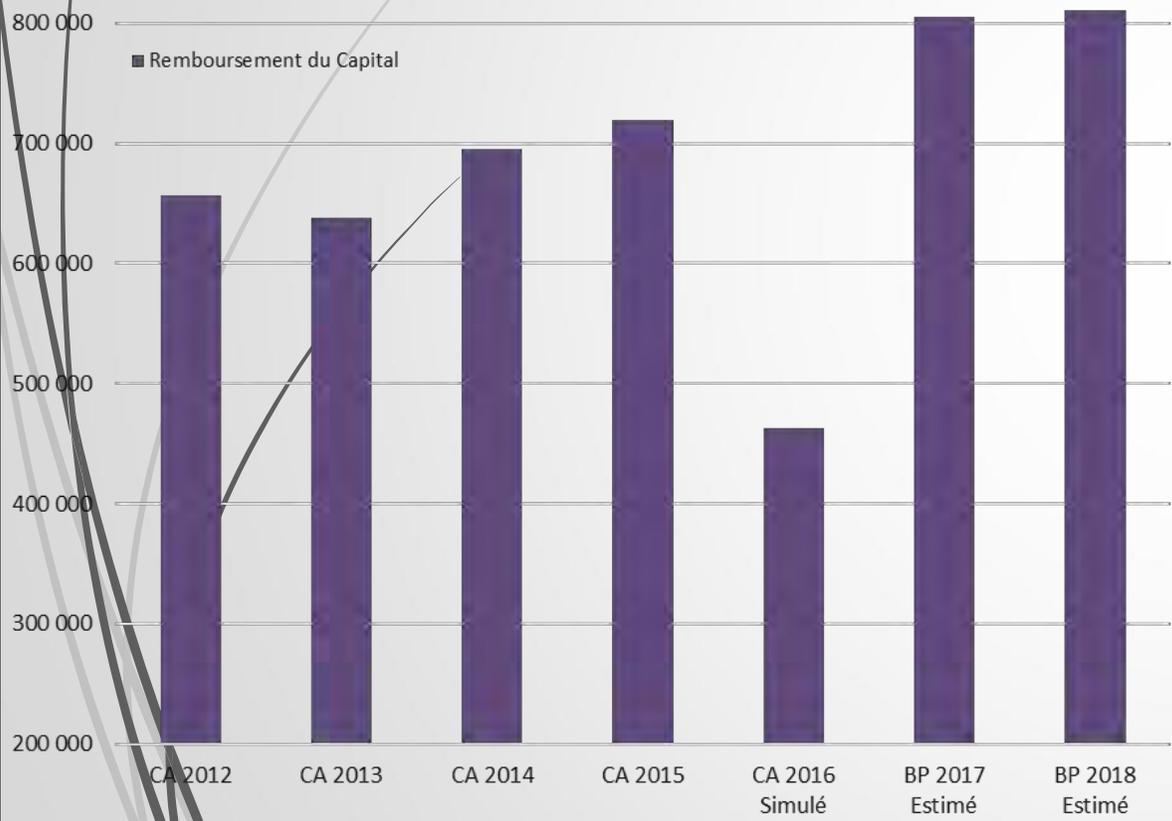
N° & Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Montant des Crédits de Paiement						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AP n° 2016001 - Mise en Accessibilité des Bâtiments ERP	832 534 €	33 718 €	218 453 €	80 662 €	85 703 €	102 169 €	105 607 €	206 222 €

ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Section d'Investissement

Erreurs et omissions : 24/03/2017
 Recu en préfecture le 24/03/2017
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

La Dette

Un encours de dette en diminution à compter de 2017 avec un remboursement de capital d'environ 790 000 €. (dont capital de l'emprunt dit « toxique » refinancé de 275 479 €)



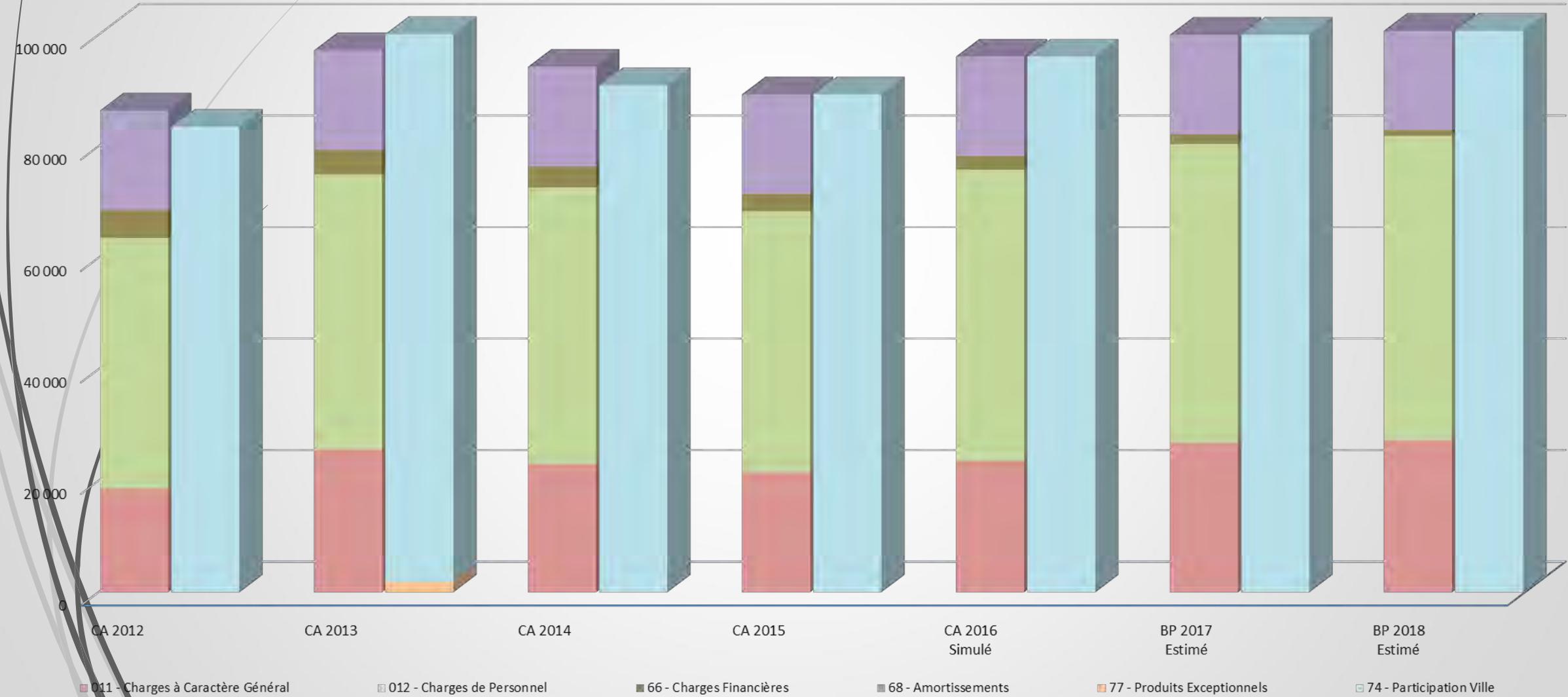
La dette de la ville de Louvroil est souscrit en taux fixe à hauteur de 95%.

ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Les Budgets Annexes

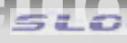
Envoyé en préfecture le 24/03/2017
 Reçu en préfecture le 24/03/2017
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

29

BA : Régie de Transport

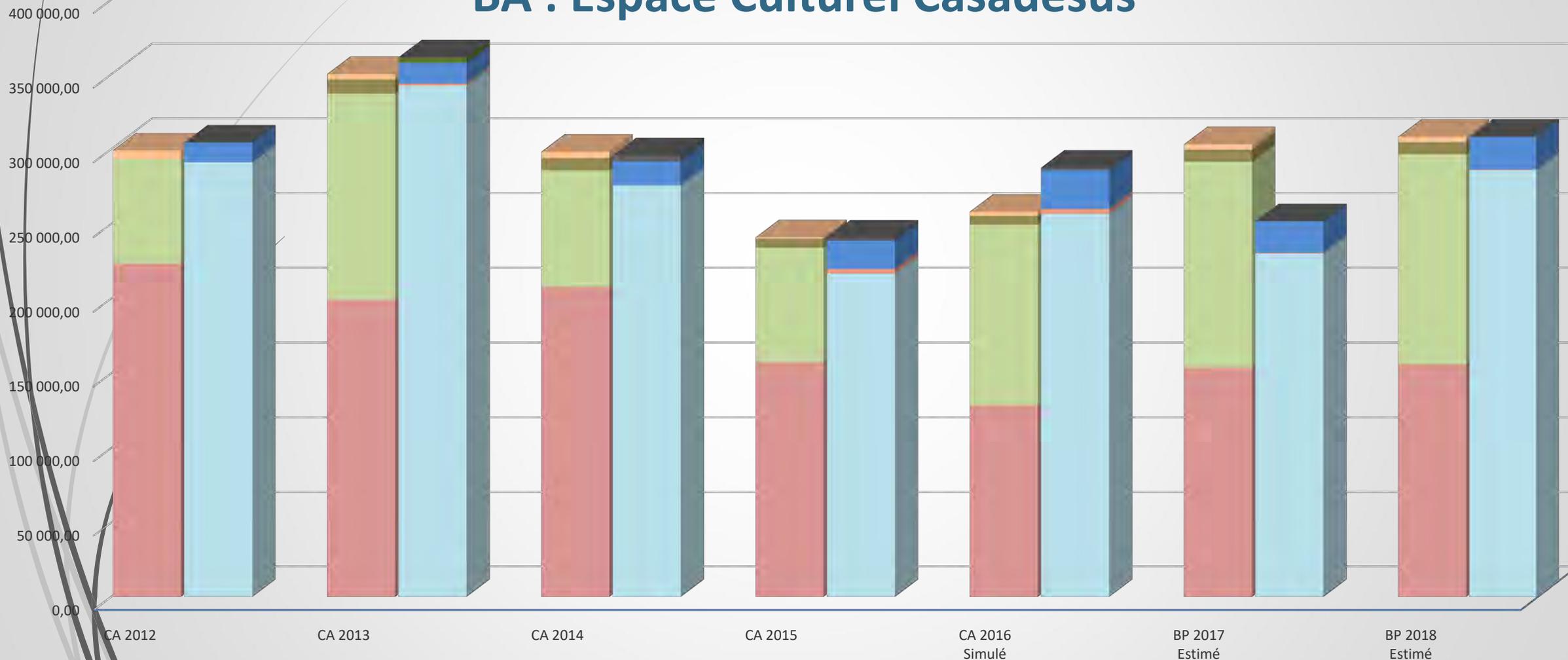


ROB 2017 – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la collectivité – Les Budgets Annexes

Envoyé en préfecture le 24/03/2017
 Reçu en préfecture le 24/03/2017
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20170322-030317-DE

30

BA : Espace Culturel Casadesus



- 011 - Charges à Caractère Général
 - 68 - Amortissements
 - 013 - Atténuations de charges
- 012 - Charges de Personnel
 - 74 - Participation Ville
 - 77 - Produits Exceptionnels
- 65 - Autres charges de Gestion Courante
 - 74 - Département - Aide à la Diffusion
- 67 - Charges Exceptionnelles
 - 70 - Ventes de produits fabriqués, Prestations de Services

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le



ID : 059-215903659-20170322-030317-DE